

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2114

Edition du 29 février 2016 DANS CE NUMÉRO

Lutter contre le «dumping» salarial est un corollaire de la libre circulation

(Jean-Daniel Delley)

Les organisations patronales mettent en danger le consensus social

Un ethnologue à l'affût des banquiers (Yvette Jaggi)

A propos des financiers, la société devrait nuancer son opinion, estime le chercheur

Protection des données: connaissez-vous «Safe Harbor» et «Privacy Shield»? (Jacques Guyaz)

La Suisse ballottée entre les Etats-Unis et l'Union européenne

Génie génétique: Crispr, patate douce et Syngenta (Gérard Escher)

Pendant que politiques et régulateurs sont embarrassés par les OGM, la science avance

Lutter contre le «dumping» salarial est un corollaire de la libre circulation

Les organisations patronales mettent en danger le consensus social

Jean-Daniel Delley - 25 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28994

Les organisations patronales refusent catégoriquement un renforcement des mesures visant à lutter contre le *dumping* salarial. Un aveuglement qui risque de mettre en péril la libre circulation des travailleurs.

Pour mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral a décidé d'agir dans trois directions: introduire une clause de sauvegarde qui doit permettre, avec ou sans l'aval de Bruxelles, de limiter l'immigration en provenance de l'Union européenne; encourager la disponibilité de la main-d'œuvre indigène; renforcer les mesures d'accompagnement adoptées en 2004 pour protéger les travailleurs locaux contre la sous-enchère salariale et garantir aux travailleurs détachés les conditions de travail usuelles en vigueur en Suisse.

Parmi les raisons évoqués par les partisans de l'initiative, le dumping salarial figure en bonne place. C'est donc à juste titre que le Conseil fédéral, après bien des hésitations, s'est prononcé pour un renforcement des mesures d'accompagnement.

En décembre dernier, il a demandé aux partenaires sociaux de trouver dans les trois mois un terrain d'entente. Pour rappel, une même tentative de renforcement avait échoué avant la votation du 9 février 2014 à cause de l'opposition des organisations patronales. Aujourd'hui, même si l'annonce officielle n'en a pas encore été faite, l'échec paraît acquis, le patronat refusant toujours d'entrer en matière, à l'exception des patrons genevois et vaudois.

Dès lors, c'est au Conseil fédéral de décider par voie d'ordonnance; les dispositions transitoires du nouvel article 121a de la Constitution l'y autorisent. On pense en particulier à l'assouplissement des conditions qui président à la déclaration de force obligatoire et à l'extension des conventions collectives et à une protection particulière des salariés âgés.

Mais des dispositions plus sévères restent lettre morte si le contrôle de leur respect n'est pas effectué de manière efficace. Or les contrôles restent encore trop lacunaires. Si en 2014 Genève a vérifié la situation de 30% de tous les salariés contrôlés en Suisse, Zurich s'est contenté d'un maigre 3%.

Pour une fois, il n'y a pas à se gausser d'une *Genferei*. Dès

cette année, le canton du bout du lac disposera de 48 postes d'inspectrice ou inspecteur – un pour 10'000 salariés. L'Etat, le patronat et les syndicats se sont mis d'accord sur une formule de contrôle paritaire des entreprises conventionnées, l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (Ocirt) se chargeant des secteurs dépourvus de conventions collectives.

La ville de Genève n'est pas en reste. Dans ses appels d'offre, elle prévoit la limitation drastique de la sous-traitance en cascade – un procédé qui favorise les abus – et précise la responsabilité des entreprises choisies quant au respect des conditions de travail, sous peine d'amendes jusqu'à 10% du montant du contrat.

Chaque semaine ou presque des abus sont découverts, souvent par les syndicats: des loyers scandaleusement élevés pour reprendre aux ouvriers une partie des salaires conformes aux usages; des salaires insuffisants sur un chantier des CFF, pour ne citer que des exemples récents.

Des mesures d'accompagnement et des contrôles renforcés ne constituent donc pas les tracasseries bureaucratiques supplémentaires que dénoncent les organisations patronales helvétiques. Pas plus qu'elles ne représentent un danger pour l'économie, comme le proclame l'UDC.

Le respect des règles communes par toutes les entreprises garantit une concurrence loyale. Une garantie à laquelle les défenseurs patentés de l'économie de marché ne semblent pas tous très attachés.

Un ethnologue à l'affût des banquiers

A propos des financiers, la société devrait nuancer son opinion, estime le chercheur

Yvette Jaggi - 24 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28986

Qui sont les occupants de ces «cockpits of capitalism» auxquels l'ethnologue Stefan Leins consacre sa thèse? Qui sont les banquiers d'aujourd'hui sur la place financière de Zurich?

Ces personnages n'ont plus rien de commun avec les fameux gnomes dénoncés il y a une cinquantaine d'années pour avoir méchamment attaqué la livre sterling, ajoutant à leur allure de comptables et de guichetiers tristounets un comportement de plus en plus agressif et cupide.

Dans les années 1990, les banques suisses se tournent vers les activités d'investissement, à l'image des américaines Goldman Sachs ou Morgan Stanley.

Les gérants de fortune drainent vers la Suisse les millions d'une clientèle privée soucieuse de mettre à l'abri des biens plus ou moins bien acquis.

Un <u>nouveau style</u> de banquier

s'impose: extraverti, narcissique, animé par le goût du risque et par l'appât du gain. Désormais, sur des marchés devenus virtuels, qui fonctionnent à la nanoseconde et aux algorithmes, domine la figure du trader stressé mais performant. Dans le calme des salles de contrôle, personne ne gesticule cependant que, accrochés à leurs téléphones et à leurs écrans individuels, les opérateurs s'agitent et bondissent au rythme des cours des monnaies, des valeurs et des produits.

Griserie, pouvoir et questionnements

Au long des deux années qu'il a passées en immersion dans une grande banque de Zurich dont il ne révèle pas le nom, Stefan Leins a pu observer de l'intérieur les hommes et les rares femmes qui peuplent les bureaux de cadres et de traders.

Les millions virtuellement brassés leur procurent des moments de vertige et surtout l'exaltant sentiment de détenir un réel pouvoir, à la mesure des masses d'argent invisibles qu'ils déplacent d'un compte ou d'une position à l'autre. Nulle surprise si tous n'ont pas la solidité voulue pour résister à tant de griserie.

Au quotidien, les banquiers respectent des codes vestimentaires et cultivent des comportements par lesquels ils se reconnaissent: souliers luisants à plus de 300 francs la paire, complet-cravate foncé, montre de luxe dont le prix correspond non seulement à la position dans l'organigramme mais aussi dans une hiérarchie particulière aux métiers de la banque. Y figurent très haut les chers traders et les conseillers à la clientèle privée, qu'ils privilégient aux relations commerciales et institutionnelles.

Il ne faut pas croire que tous les employés ni surtout tous les cadres des établissements financiers poursuivent leur carrière sans s'interroger sur le sens et la finalité de leur activité professionnelle.
Pendant son «stage d'étude»
en 2010-2012, Stefan Leins a
souvent entendu ses
interlocuteurs se poser des
questions trahissant une
certaine perplexité, de
véritables doutes, voire un
sentiment de culpabilité: est-ce
je veux vraiment faire ce que je
fais? Ai-je raison de
poursuivre?

Le chercheur regrette que les financiers d'aujourd'hui soient mal compris et globalement considérés comme les méchants.

Certes, il reconnaît que le crash de 2008 n'a provoqué aucune révision profonde et durable dans les esprits ni dans les mœurs bancaires. Mais il déplore que cette crise de 2008 ait mis fin à tout dialogue entre la banque et la société.

On le sent prêt à endosser le rôle du médiateur, afin que le mot de banquier ne soit plus une <u>injure</u>.

L'évolution des métiers

Pour avoir une chance de réaliser cette belle ambition, Stefan Leins devrait dépasser son approche d'ethnologue et renforcer celle de sociologue de la finance qu'il cultive dans son blog. Il devrait aussi considérer l'évolution des métiers exercés dans la banque. Les événements de 2008 ont eu pour effet, en Suisse aussi où un sérieux rattrapage s'imposait, de provoguer un développement de la réglementation et de la surveillance des activités financières.

Même si les banques combattent les projets d'encadrement de leurs activités qu'elles jugent abusifs (DP 2113), les établissements financiers s'organisent pour se conformer aux dispositions en vigueur. Le contrôle de leurs opérations occupe des foules de juristes.

Les effectifs ont également

explosé du côté de l'autorité de surveillance: entre 2009 et 2014, la Finma a augmenté de 47,2% le nombre de postes en équivalent plein temps, qui est passé de 328 à 483 unités. A noter que les 100 millions par an de frais de personnel inscrits aux comptes de la Finma ne comprennent pas les honoraires des experts extérieurs qu'elle mandate en nombre.

La proportion des surveillants, contrôleurs et autres auditeurs ne cesse d'augmenter dans le secteur des services financiers, alors que les effectifs totaux ont diminué de 124'000 à 118'000 personnes occupées entre 2009 et 2015.

Les changements que l'on constate dans la structure du personnel des banques correspondent donc à une tendance durable, digne elle aussi de retenir l'attention d'un ethnologue spécialisé dans l'observation de ceux qui peuplent ces établissements. Il n'y a pas que les *traders*...

Protection des données: connaissez-vous «Safe Harbor» et «Privacy Shield»?

La Suisse ballottée entre les Etats-Unis et l'Union européenne

Jacques Guyaz - 28 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29000

Apple contre FBI. C'est l'affaire dont on parle. La firme à la pomme doit-elle ou non transmettre à la police fédérale un logiciel permettant d'accéder aux données du smartphone de l'auteur de l'attaque terroriste de San Bernardino? Le créateur de l'iPhone s'y refuse. Une procédure judiciaire régulière va se dérouler et le cas finira sans doute devant la Cour suprême. Rien de particulier à en dire. C'est le fonctionnement normal de la justice dans un pays démocratique.

Dans le même temps, une autre information n'a pas fait l'objet de commentaires. La NSA a affirmé que l'utilisation d'applications de cryptage par les terroristes du 13 novembre 2015 l'avait empêché de détecter à l'avance les projets des tueurs du Bataclan, à Paris. Depuis les révélations de Snowden, tout le monde sait que la NSA écoute la planète entière, mais désormais plus personne ne se montre choqué.

La NSA se préoccupe du chiffrement de conversations téléphoniques se déroulant en France comme si sa compétence couvrait le territoire de nos voisins. Or la NSA n'est pas une agence des Nations Unies à vocation universelle, mais bel et bien une administration américaine qui continue à agir hors de tout contrôle légal.

Ces informations témoignent aussi de la tradition du spectacle, souvent tragique, à l'américaine. Dans quelques années, Apple contre le FBI deviendra un excellent titre de film, dans la grande tradition du moralisme libéral au sens américain, tel qu'on le pratique à Hollywood. Tout s'expose en vitrine, visible par le grand public.

Mais loin des projecteurs, connaissez-vous *«Safe Harbor»* et *«Privacy Shield»*?

Safe Harbor, la «sphère de sécurité» en français, réunit dans un cadre juridique les

pays de l'Espace économique européen et les Etats-Unis. Elle garantit que le transfert de données personnelles entre les deux entités bénéficie d'un niveau de protection au moins équivalent à celui prévu par une directive de 1995 du Parlement européen. Cet accord concerne les entreprises qui doivent enregistrer leur adhésion à cet accord. Un dispositif légal similaire a été instauré avec la Suisse.

A la suite de la plainte d'un citoyen autrichien, Maximilian Schrems, qui avait appris que Facebook transmettait des informations privées aux Etats-Unis, la Cour de justice européenne a considéré le 15 octobre 2015 qu'il n'existait aucune garantie de protection des données personnelles de la part du gouvernement des Etats-Unis. Les entreprises américaines peuvent livrer les données de leurs clients européens aux agences gouvernementales de Washington sans possibilités de recours. L'accord Safe Harbor a donc été invalidé.

En Suisse, l'accord équivalent, distinct de celui de l'EEE mais également baptisé Safe Harbor, n'a pas été annulé. Les services du préposé fédéral à la protection des données indiquent que «les personnes dont les données sont transmises aux Etats-Unis doivent être informées de manière claire et aussi exhaustive que possible des accès possibles des autorités, afin de leur permettre d'exercer leurs droits». Il s'agit

en l'occurrence de la très grande majorité de la population suisse, tous les utilisateurs de Facebook, LinkedIn, Skype et autres services du même type.

Bien entendu, nos concitoyens n'ont jamais été informés de quoi que ce soit, n'ont aucune possibilité de défendre leurs droits aux Etats-Unis et n'ont d'ailleurs jamais entendu parler de Safe Harbor en dehors d'un petit cercle d'initiés. Le communiqué du préposé à la protection des données précise que le Conseil fédéral continuera à suivre les négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis; autrement dit, dans cette affaire comme dans d'autres. nous ne sommes qu'une remorque impuissante.

Après la chute de Safe Harbor, Européens et Américains ont remis l'ouvrage sur le métier pour négocier un nouvel accord baptisé Privacy Shield que l'on peut traduire par le «bouclier de la sphère privée». Entre temps, le président Obama a promulgué le 18 décembre 2015 la loi CISA (Cybersecurity Information Sharing Act) adoptée par le Congrès. Elle autorise le partage des informations concernant la sécurité, autant dire à peu près toutes les données, entre les entreprises et avec l'administration fédérale. Apple, pour qui c'est un enjeu commercial important, s'y est opposée en argumentant que la sécurité ne doit pas être établie au détriment de la vie privée des utilisateurs.

Privacy Shield devra tenir compte de cette loi CISA. Un accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne a été annoncé le 2 février, mais il est pratiquement vide de contenu. Il s'agit pour l'instant d'un simple échange de lettres reconnaissant que le transfert de données vers les Etats-Unis est jugé fiable. L'Union européenne recevra en garantie un courrier de la NSA. Pour l'instant personne ne sait rien de plus, mais il faudra bien négocier des éléments un peu plus substantiels.

Nous avons le sentiment que l'Europe se laisse totalement humilier dans cette affaire; la presse s'y intéresse peu à l'exception d'une poignée d'<u>indépendants</u> et, bien sûr, la Suisse suivra. D'ailleurs que peut-elle faire d'autre?

Le combat mené par Apple avec le soutien de Mark Zuckerberg et quelques autres grandes entreprises de la Silicon Valley restera à l'intérieur des Etats-Unis. La transmission des données de leurs clients européens ne semble pas les gêner particulièrement. On ne saurait leur donner tort. Si l'Europe capitule sans se battre, ce n'est pas leur problème, c'est le nôtre.

Une loi américaine, le <u>Freedom</u> <u>Information Act</u>, oblige les agences fédérales à transmettre les documents concernant un individu si celuici en fait la demande. Il n'y a

pas de condition de nationalité ou de résidence dans ce texte. Nous ne saurions trop recommander à nos lectrices et lecteurs d'user de cette possibilité afin de savoir quelles sont leurs photos d'anniversaire, d'orgie ou de mariage qui se trouvent dans les bases de données de Washington.

En l'an 212, l'édit de Caracalla accordait la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire. Peut-être faudrait-il militer pour qu'un moderne édit analogue donne la citoyenneté américaine à toute l'humanité. Ce serait sans doute un bon moyen de récupérer un peu d'influence sur le sort de nos informations privées.

Génie génétique: Crispr, patate douce et Syngenta

Pendant que politiques et régulateurs sont embarrassés par les OGM, la science avance

Gérard Escher - 29 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29006

Dans le monde des plantes OGM, la quiétude s'installait.

L'Union européenne, de guerre lasse, laissait les pays membres décider. La Suisse s'installait dans le confort d'un moratoire extensible (DP 1998).

Pendant ce temps la science, indifférente, progressait.

Les nouveaux produits agricoles

D'abord, elle déchiffre le

génome complet de pas moins de 47 produits agricoles cruciaux, dont tout d'abord le riz en 2002, puis le maïs et le sorgo en 2009, le blé en 2012. Résistent encore l'ognion, la pomme de terre, la patate douce et la canne à sucre, aux génomes trop complexes.

Connaître le génome entier d'une plante permet, par exemple, de localiser les gènes et d'établir la carte de leurs variations. Plus récemment, on a mis au point de puissants ciseaux moléculaires – des machines moléculaires (des enzymes appelées nucléases) capables de cibler un endroit du génome avec précision, et de le modifier selon des instructions préalables. Par exemple inactiver un gène, le réparer s'il avait muté, le modifier (par une variante plus favorable) ou, sur le modèle de la transgénèse, insérer un ADN étranger.

Ces modifications doivent se faire dans l'œuf (ou l'embryon précoce), dans des cellules souches ou dans toute cellule végétale. Le système le plus connu s'appelle Crispr-Cas9. Sans trop exagérer, on peut penser que désormais, l'ensemble du vivant constitue un chantier d'ingénieur.

La différence OGM / Non-OGM s'estompe: disparition des OGM

Selon la directive 2001/18/EC, les OGM sont des «organismes dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle». En Suisse, l'article 5 alinéa 2 de la loi sur le génie génétique reprend la formulation européenne.

Or les opérations des nucléases comme Crispr - inactiver, réparer ou modifier un gène existant - peuvent être obtenues de manière naturelle (à condition d'être patient). La distinction OGM / Non-OGM devient donc beaucoup moins pertinente. Ainsi des nouvelles variantes de riz parfumé, du blé résistant au mildiou et, dans un proche avenir, des variétés de soja, de colza et de riz tolérantes aux herbicides, sont obtenues sans recourir à la transgénèse, et donc sans être des OGM au sens de la loi actuelle.

La <u>Suède</u>, le Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit (BLV) allemand et les Pays-Bas ont déjà demandé de retrancher ces nouveaux produits agricoles de la réglementation OGM. Les Etats-Unis prendront une décision incessamment sur la base d'un champignon résistant au flétrissement obtenu par Crispr.

C'est la première «disparition» des OGM.

Le transfert de gènes d'un organisme à un autre n'est pas non plus exclusif au laboratoire. Au contraire, de nombreuses plantes transgéniques existent naturellement, la plus célèbre d'entre elles étant la patate douce.

Il y au moins 8000 ans, Agrobacterium tumefaciens (le même système microbien utilisé par Monsanto) créa une patate douce moderne en insérant deux gènes étrangers, ce qui permit à la racine ancestrale de stocker des sucres dans un tubercule. Un blé bio populaire en France (blé Renan) est aussi un transgène mais, sans l'intervention de A. tumefaciens, il a été obtenu par croisements séquentiels et chimiothérapie.

C'est la deuxième disparition de la frontière OGM / Non-OGM.

La troisième, c'est la disparition des plantes OGM d'Europe, illustré ici par l'épopée Syngenta. En Chine, gouvernement et scientifiques sont favorables à la biotechnologie et aux plantes modifiées génétiquement, garants à leurs yeux d'une sécurité alimentaire. Mais la population, échaudée par de nombreux scandales alimentaires, demeure réticente. La stratégie consiste à siniser les techniques. Ainsi le génome du riz a été séquencé en Chine, et un riz BT (OGM) refabriqué localement il n'a jamais été planté. L'acquisition de Syngenta pourrait à terme rassurer le consommateur chinois et signifier aussi, hélas, une délocalisation hors d'Europe du savoir-faire et de la recherche.

Chantier législatif

Comment réagir? Peut-être en décrispant la législation, aujourd'hui trop centrée sur des processus fatalement rendus obsolescents par la science, et en la faisant évoluer vers les produits, ce qui protégerait aussi les consommateurs.

Ensuite, il faudrait imposer la transparence et rendre obligatoire l'enregistrement de tous les produits, y compris ceux de la nouvelle vague.

Enfin, il s'agira de remettre en débat la question de ce qui est brevetable et, en échange de leur exemption de la législation OGM, d'exiger le passage dans le domaine public des «nouveaux produits agricoles».

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Lutter contre le «dumping» salarial est un corollaire de la libre circulation

http://www.gfsbern.ch/de-ch/Detail/vox-114-nachanalyse-der-eidgenoessischen-abstimmung-vom-09022014 http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Arbeitgeber-verweigern-besseren-Arbeitnehmerschutz/story/ 14065498

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a121a

http://www.geneve.ch/ocirt/marche_travail/welcome.asp?inc=10

http://www.lematin.ch/suisse/Sousenchere-Geneve-va-renforcer-les-controles/story/14688391

http://www.lecourrier.ch/135897/loyers_usuriers_unia_denonce_la_combine

http://www.unia.ch/fr/medias/communiques/communique/a/12082/

Un ethnologue à l'affût des banquiers

http://anthropology.cuso.ch/nc/all-members/phd-students/detail-projet/item/members/2637/

https://socfinance.wordpress.com/2013/10/23/zurich-gnomes-on-the-run/

http://www.isek.uzh.ch/aboutus/team/stefanleins/UnterBankern.pdf

http://www.nzz.ch/zuerich/stadt-zuerich/du-nennst-mich-banker-beleidigung-1.18687215

https://socfinance.wordpress.com/category/social-studies-of-finance-2/

http://www.domainepublic.ch/articles/28975

https://www.finma.ch/FinmaArchiv/gb2014/download/2014/fr/Downloads/Finma_RA14_04_Organisation%20 et%20personnel_Fr.pdf

Protection des données: connaissez-vous «Safe Harbor» et «Privacy Shield»?

http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/02/18/fbi-nsa-derriere-la-guerre-contre-le-chiffrement-deux-bataill es-tres-differentes_4867816_4408996.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Safe_Harbor

https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=23809

http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2015-10/cp150117fr.pdf

http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00626/00753/00970/01320/index.html?lang=fr

https://the-parallax.com/2015/12/18/cisa-sneaks-through-congress-leaving-privacy-groups-scrambling/

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-216_fr.htm

http://www.clubic.com/pro/legislation-loi-internet/actualite-794852-privacy-shield-clair-cnil.html

https://edri.org/privacyshield-unspinning-the-spin/

http://www.justice.gov/oip/blog/foia-update-freedom-information-act-5-usc-sect-552-amended-public-law-no -104-231-110-stat

Génie génétique: Crispr, patate douce et Syngenta

http://www.domainepublic.ch/articles/23607

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19996136/index.html#a5

http://www.umu.se/ViewPage.action?siteNodeId=4510&languageId=1&contentId=259265

http://www.bvl.bund.de/SharedDocs/Downloads/06_Gentechnik/gentechnikrechtlichen

 $http://corporateeurope.org/sites/default/files/attachments/of_apples_and_potatoes-_the_dutch_lobby_for_the_deregulation_of_cisgenesis_-_corporate_europe_observatory.pdf$

http://www.scientificamerican.com/article/new-gene-editing-techniques-could-transform-food-crops-or-die-o n-the-vine/

http://www.pnas.org/content/112/18/5844.abstract

http://agriculture-environnement.fr/a-la-une/un-ble-bio-genetiquement-modifie-ca-existe-deja

http://go.nature.com/sp15nf